

# Le Châtelier

## Les seigneurs (1)

Des origines connues à la Révolution, la seigneurie du Châtelier s'est transmise le plus souvent par héritage ; deux fois seulement, en 1663 et en 1735, la transmission a eu lieu par vente. Comme à plusieurs reprises la succession s'est faite par les femmes, ce sont au total sept familles dont les membres ont possédé successivement le Châtelier.

### Famille de Loueday

Autrefois, l'écriture des noms de famille était assez variable. Dans le cas de la famille De Loueday, les variantes sont assez sensibles, du fait que dans l'écriture du Moyen Age les lettres u et v sont confondues : on rencontre donc Loueday, Loveday et Louveday ou encore Louvedoy. Ce nom est vraisemblablement d'origine anglaise et il est encore porté en Grande-Bretagne, sous la première forme, même comme prénom féminin.

Le premier seigneur du Châtelier connu est Jehan de Loueday, mort en 1424. Son fils Guillaume lui succéda. Les Loueday sont qualifiés d'écuyers, titre le plus modeste dans la hiérarchie nobiliaire, moins prestigieux que celui de chevalier.

Les Loueday possédaient aussi le domaine du Chesnet, à Savenay ; le Chesnet est situé sur la route de Bouée à Savenay, mais il ne subsiste rien qui puisse attester de son importance passée. Une branche cadette des Loueday possédait le manoir de la Pasclais, à Bouée. Des Loueday ont été abbés de Blanche-Couronne. Comme tous les seigneurs du Moyen Age, les Loueday étaient pieux et l'un d'eux, Guillaume, fonda une chapellenie en 1445 : il abandonnait une petite partie de ses biens afin que le revenu correspondant puisse permettre à un prêtre de dire une messe basse tous les lundis à l'autel de Sainte-Anne de l'église de Bouée et une messe basse le jour de l'Assomption. Cette fondation, qui était prévue à perpétuité, dura seulement jusqu'à la Révolution : tous les biens dévolus à l'Eglise furent saisis par la Nation. Ce même Guillaume de Loueday, ou son fils, était l'un des écuyers du duc de Bretagne Artur III en 1457.

La dernière de cette famille à posséder le Châtelier fut Anne de Loueday, qui épousa François Bonamy au début du XVI<sup>e</sup> siècle.



La tour du château du Châtelier doit remonter à l'époque des Loueday  
*Carte postale (collection M. Ruiz)*

## Famille Bonamy

Cette famille serait d'origine italienne. François Bonamy, l'époux d'Anne de Loueday, était seigneur du Boisméchine, près de Chateaubriant. Anne de Loueday mourut vers 1539 et son fils Jacques Bonamy lui succéda ; il épousa Jeanne de Boishorant. Leur fils Gilles fut ensuite seigneur du Châtelier, à partir de 1558. Il agrandit ses domaines de la seigneurie de Sesmaisons, en Lavau. Il se maria trois fois, d'abord avec Françoise Michel, puis avec Suzanne de La Lande, dont le père était seigneur de la Haye-Mahéas en Saint-Etienne-de-Montluc et de l'Escuray en Prinquiau, enfin avec Julienne de La Grée, d'une famille de Plessé. La postérité vint du troisième mariage et c'est le fils aîné, Julien, qui hérita de la seigneurie du Châtelier. Sa première épouse, Jeanne Moraud, mourut en 1607 à Bouée ; il se remaria avec Claude Becdelièvre, fille du seigneur du Bouëxic, en Guipry.

La zone de recherche matrimoniale s'élargissait avec le niveau social. Alors que les paysans trouvaient conjoints le plus souvent dans leur paroisse, parfois dans une paroisse voisine, l'horizon des seigneurs était beaucoup plus vaste. Les alliances des Bonamy se sont faites dans toute la Haute-Bretagne. Il fallait évidemment que les rangs et fortunes soient appropriés. Les contrats de mariage comportent essentiellement des clauses économiques, avec l'organisation minutieuse des droits du conjoint survivant, précaution indispensable à une époque où les unions étaient fréquemment interrompues prématurément par la mort d'un des époux. Julien Bonamy maria ses filles fort jeunes. L'aînée, Françoise, épousa en 1624, âgée de 16 ans, François Grignart, de l'évêché de Dol. La cadette, Renée, convola en 1631, probablement encore plus jeune, avec Henry de Couespelle, gentilhomme de l'évêché de Saint-Malo. Les deux mariages furent célébrés dans la chapelle du Châtelier. Le contrat de mariage de Renée fut signé plus de deux mois avant les noces, à Rennes, en l'absence de la future et de sa mère. Outre une dot de 30 000 livres, Julien Bonamy promettait « *abiller sa dite fille lors des épousailles en fille de qualité et bonne maison* ». Le père du futur s'engageait à le pourvoir d'un office de conseiller au parlement de Bretagne. Cette union ne dut pas être heureuse car les époux obtinrent d'être séparés de corps et de biens.

Pour les baptêmes, les seigneurs se distinguaient aussi du commun. Alors que presque tous les enfants étaient baptisés le jour même ou le lendemain de leur naissance, ceux des seigneurs l'étaient après un délai qui permettait à leur parenté lointaine de faire le voyage pour assister à la cérémonie. Ainsi, un fils de Julien Bonamy, né le 15 mai 1618 ne fut baptisé que le 3 juin ; son parrain fut César Du Guesclin, qui, conformément à la coutume de l'époque lui imposa son prénom. Ce César Bonamy fut le dernier seigneur du Châtelier de cette famille.

Les seigneurs avaient à leur service une domesticité nombreuse. Dans le contrat de mariage de sa fille Françoise avec François Grignart, seigneur du Pontharouard, Julien Bonamy s'engageait à « *norir lesdits mariés les deux ans prochains en sa maison avec leur train et esquipaige qui est limité sçavoir pour ledit seigneur du Pontharouart avec deux lacquais et un autre serviteur et deux chevaux et ladite Bonamy avec une damoiselle ou femme de chambre* ».

Les seigneurs étaient très attachés à toutes les marques de leur puissance, y compris honorifiques. Ceux du Châtelier avaient droit de banc dans l'église de Bouée. Ce droit fut contesté à Julien Bonamy par les seigneurs de la Roche en Savenay et de la Haye de Lavau ; la justice, en l'occurrence le siège présidial de Nantes, donna raison à Julien Bonamy et le maintint dans son droit en 1627. Ce banc était dans le chœur de l'église, devant la chapelle Sainte-Barbe qui appartenait aux seigneurs de la Cour-de-Bouée. Quelques années auparavant, en 1623, Julien Bonamy s'était entendu avec l'un d'eux, René Du Boisguiheneuc, en consentant à ce qu'il fasse réédifier la chapelle Sainte-Barbe, à condition que la grille qui la séparait du chœur soit reculée, de telle sorte que l'espace alloué au banc du Châtelier puisse être accru.

Le fils de Julien Bonamy, César, fut le premier seigneur du Châtelier à ne pas habiter son château. Marié en 1649 à une Nantaise, Elisabeth Hus, il vécut dans la ville de Nantes. Leur union fut brève car César Bonamy mourut dès le 5 novembre 1651, à l'âge de 33 ans. Il n'avait pas eu d'enfant de son épouse mais on lui connaît deux enfants naturels, dont l'un au moins est né pendant son mariage.

A suivre

Bernard David